L’AFD veut enrayer l’hémorragie, les soins dentaires sont essentiels, y renoncer n’est plus acceptable !

La Fédération ne peut pas rester silencieuse face à ce constat car les diabétiques sont particulièrement vulnérables face aux infections bucco-dentaires. Nous demandons donc au gouvernement de faciliter l’accès aux soins dentaires pour les personnes les plus vulnérables socialement.

Le suivi bucco-dentaire est essentiel pour les diabétiques car le déséquilibre du diabète entraîne des complications qui affectent directement les dents. Une fois installées, ces complications, carie, gingivite, parodontite, entretiennent le déséquilibre. Pour éviter un tel cercle vicieux, il est nécessaire de se faire suivre au moins deux fois par an par un dentiste et de ne pas renoncer aux soins !

Ce n’est pas la première fois que la Fédération Française des Diabétiques appelle les autorités et les professionnels de santé à agir. A l’occasion du colloque national de Santé publique de l’UFSBD, Gérard Raymond, Secrétaire Général de la fédération posait déjà ce constat dramatique : près d’un diabétique sur deux est atteint de parodontopathie (ensemble des affections touchant les tissus de soutien des dents). L’absence de couverture complémentaire et les dépassements d’honoraires limitent l’accès aux soins, notamment pour les personnes dites « précaires ».

La généralisation du tiers payant prévue par la Loi Santé et la transparence sur les différents actes prévue par la loi Macron seront des étapes, nous l’espérons, qui faciliteront l’accès aux soins dentaires et limiteront les dépassements. Se soigner ne doit plus être une option !

** Dans une enquête réalisée par le CREDES réalisée entre 1988 et 1991, 11,2 % des Français renonçaient aux soins dentaires.*